

EDITORIAL

Je suis heureux que mon arrivée à DIAL coïncide avec le dixième anniversaire du groupement, fondé en 1990. Beaucoup de chemin a été parcouru en dix ans : la petite équipe d'origine s'est sensiblement renforcée, et tant la qualité que la quantité des travaux sont unanimement reconnues.

La liste de ces travaux est éloquente : pas moins de six ouvrages ont été publiés au cours de l'année écoulée sur des sujets très divers, touchant aux questions de dette, d'aide au développement, de compétitivité et de perspectives macro-économiques des pays africains, de fonctionnement des marchés du travail et du crédit, ainsi qu'à celles de transition démocratique ; une dizaine d'articles sont parus dans des revues scientifiques, tandis que onze documents de travail ont été diffusés (cf. p. 4).

Les premières « Journées d'Economie du développement » ont par ailleurs été organisées à Paris en collaboration avec l'université Laval de Québec en Octobre, sur le thème : « Distribution des revenus, pauvreté et bien-être ». Quatre doctorants de DIAL ont terminé leurs travaux et soutenu leur thèse au cours de l'année écoulée, tous ayant reçu la mention très honorable avec félicitations du jury, inscription en prix de thèse et demande de subvention pour publication.

DIAL traverse aujourd'hui une période de mutations, qui devraient lui permettre d'aborder sereinement les défis de la décennie qui commence : un nouveau statut va être adopté en 2001, qui offrira un cadre plus propice au développement de ses activités au cours des prochaines années ; la création d'une unité de recherche regroupant les chercheurs de l'IRD au sein de DIAL est un moyen de renforcer la cohérence des travaux ainsi que les partenariats en France et à l'étranger.

Par ailleurs, deux axes de travail vont monter en puissance, tout en poursuivant les analyses sur les aspects internes des dynamiques économiques et sociales qui constituent actuellement le pôle d'excellence de DIAL : il s'agit d'une part des études sur le thème « commerce et développement », avec le lancement prévu au premier semestre d'un important projet d'évaluation de l'impact de l'accord de libre-échange signé entre l'Union Européenne et le Maroc ; d'autre part, DIAL va renforcer son pôle d'expertise statistique, un nombre croissant de pays faisant appel à nous pour la mise en place d'enquêtes sur le suivi de la pauvreté et du secteur informel (enquêtes 1-2-3).

Afin de vous tenir mieux informés de nos travaux et de mieux répondre à vos attentes dans le cadre de cette publication, un questionnaire est joint à ce numéro. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous le retourner.

Jean-Pierre Cling

« TRADE BLOCS »

Une nouvelle approche des blocs commerciaux

Une présentation du dernier rapport de la Banque mondiale consacré au régionalisme (« Trade Blocs ») a été organisée dans les locaux de DIAL en Décembre, en collaboration avec le bureau européen de la Banque basé à Paris. La présentation effectuée par un des co-auteurs de ce rapport, M. Schiff, économiste senior au Trade Group de la Banque, a été suivie des interventions de deux discutants : F. Benaroya, chef du bureau des Echanges et des Investissements à la Direction des Relations Economiques Extérieures du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et J.C. Berthélemy, professeur à l'université Paris I. On présente ici les principales conclusions de ce rapport, ainsi que les réactions qu'il a suscitées.

Cette étude présente un diagnostic relativement nuancé concernant les bénéfices procurés par les accords commerciaux régionaux. Tout en considérant que la multiplication de ces accords s'explique par des raisons essentiellement politiques, l'étude estime que, aussi bien du point de vue théorique qu'empirique, les gains de l'intégration régionale sont assez variables selon la taille et le niveau de développement des pays et selon les modalités d'intégration choisies. Elle pose enfin la question de l'articulation entre multilatéralisme et régionalisme.

1. L'essor récent du régionalisme : des raisons surtout politiques

On a assisté à un véritable essor des accords commerciaux régionaux au cours des dernières années. Sur les 200 accords notifiés au GATT puis à l'OMC depuis 1948, la moitié l'ont été depuis 1990. La dernière décennie a ainsi vu la signature de l'ALENA (Etats-Unis-Canada-Mexique), du Mercosur en Amérique du Sud et de plusieurs autres accords entre pays en développement ; l'Union européenne a quant à elle signé des accords initialement avec des pays de sa périphérie (pays tiers méditerranéens, pays en transition dans la perspective de leur adhésion) puis avec des pays plus lointains (Afrique du Sud, Mexique) dans la période récente, tandis que l'élargissement de l'Union européenne s'est poursuivi. La signature en Juin dernier de la convention de Cotonou, qui s'est substituée à la convention de Lomé, a ouvert la voie à la signature d'accords de libre-échange entre l'UE et les 71 pays ACP (Afrique-Caraïbes, Pacifique).

D'autres accords régionaux (notamment en Asie) se dessinent actuellement, donnant ainsi une impression de « bol de spaghettis » selon l'expression de Bhagwati.

Rien qu'au cours de l'année dernière, pas moins de trois accords commerciaux régionaux ont démarré en Afrique : une union douanière entre 7 pays d'Afrique occidentale (UEMOA) ; une zone de libre-échange entre 11 pays d'Afrique australe (SADC) ; enfin, une autre union douanière entre une vingtaine de pays d'Afrique orientale et australe (COMESA).

L'étude de la Banque mondiale considère que les motifs du régionalisme sont en fait principalement politiques : objectif sécuritaire, qui était d'ailleurs le principal objectif à l'origine de la création de la Communauté européenne ; tentative d'accroître le pouvoir de négociation dans les enceintes multilatérales ; recherche de coopération institutionnelle et sur des projets d'infrastructures ; accroissement de la « crédibilité » des réformes économiques ; freinage des flux migratoires ; moyen de traiter des préférences collectives (cf. le principe de reconnaissance mutuelle dans l'UE), etc. Dans le cas européen, la politique de signature d'accords régionaux tient lieu de substitut à une politique étrangère encore embryonnaire.

2. Un impact économique incertain

La théorie économique suggère que l'impact de la libéralisation commerciale dans un cadre régional passe par deux canaux : des effets taille, liés à l'accroissement de la taille des marchés, sources d'économies d'échelle sous l'hypothèse de rendements croissants ; des effets prix, le changement de prix relatifs se traduisant selon la distinction classique de Viner par des effets de création et de détournement d'échanges. Dans une perspective dynamique, en agrandissant la taille des marchés, les accords régionaux contribuent aussi à attirer les investissements directs étrangers. En modifiant les spécialisations productives, l'intégration régionale conduit à une relocalisation des activités entre pays. Alors que l'expérience de l'Union européenne montre que l'intégration régionale a contribué à faire converger les pays européens par le haut, telle n'est pas l'expérience de la plupart des accords entre pays en développement. Parmi les trois exemples d'accords possibles étudiés, Brésil-Argentine, Kenya-UE et Côte d'Ivoire-

Burkina-Faso, le dernier est ainsi considéré comme celui présentant le plus de risques et le moins d'avantages potentiels ; d'une manière générale, les gains de la libéralisation tarifaire entre pays africains sont limités par l'ampleur des autres barrières aux échanges, telles que le caractère souvent prohibitif des coûts de transport internationaux. De plus, le pays le plus pauvre des deux (le Burkina Faso en l'occurrence) risque de souffrir des effets de polarisation au bénéfice de son voisin qui dispose déjà d'un embryon d'industrie et d'infrastructures.

L'étude suggère implicitement que ce type d'effets jouera probablement aussi dans le cadre de l'ensemble de l'UEMOA, où la Côte d'Ivoire joue le rôle de puissance régionale. De manière cohérente avec les conclusions de ce rapport, une étude réalisée par DIAL en collaboration avec l'université Laval de Québec à l'aide d'un modèle d'équilibre général multi-pays met en évidence un effet de divergence entre la Côte d'Ivoire et les autres pays participants, suite à la mise en œuvre de cet accord.

Selon la Banque mondiale, la meilleure option pour les PVD consiste à signer des accords avec des pays développés, car ce sont eux qui présentent le plus de complémentarités et qui offrent le plus grand potentiel de rattrapage à long terme. Encore ne faut-il pas que des écarts de revenus excessifs entre les pays participants limitent le potentiel de développement des échanges. On peut remarquer à cet égard que les pays émergents asiatiques, qui ont enregistré des performances remarquables en termes de croissance au cours des dernières décennies, n'ont pas choisi une stratégie de signature d'accords commerciaux régionaux.

3. L'articulation entre régionalisme et multilatéralisme

Le dernier chapitre de l'étude est consacré à l'articulation entre régionalisme et multilatéralisme. La première question posée est la suivante : l'intégration régionale encourage-t-elle le libre-échange au niveau mondial ou, au contraire, représente-t-elle un obstacle dans cette voie, accroissant le risque de guerres commerciales entre blocs concurrents ? Sans conclure sur cette controverse, l'étude remarque que le degré de protection des pays en développement appartenant à

des accords régionaux n'est pas supérieur à celui des autres pays de cette catégorie (l'exemple des pays d'Amérique latine est en particulier cité). Cette observation infirme l'hypothèse selon laquelle le régionalisme encourage le protectionnisme.

Dans tous les cas, il est clair que le phénomène de multiplication des accords régionaux est dans une certaine mesure auto-entretenu. Les pays cherchent ainsi à bénéficier des gains procurés par l'appartenance à des accords existants, le cas échéant à adhérer à plusieurs accords, ou au contraire à éviter de subir les effets négatifs de la non-appartenance. On peut d'ailleurs noter, ce que ne fait pas l'étude commentée ici, que ce phénomène se nourrit également de l'approfondissement de la libéralisation multilatérale : la signature par les PVD d'accords de libre-échange avec des grands pays développés est un moyen de lutter contre l'érosion des préférences qui résulte de cette libéralisation.

Ceci amène à poser une seconde question sous-jacente. Dans un cadre de concurrence parfaite, la libéralisation commerciale est toujours optimale, le régionalisme constituant un optimum de second rang. Tel n'est pas le cas dans un cadre plus réaliste de concurrence imparfaite où le choix entre les deux types de politiques commerciales est beaucoup plus ouvert. Donc, que choisir ?

Le dilemme entre multilatéralisme et régionalisme se pose ainsi avec acuité pour l'Afrique : doit-elle chercher à jouer un rôle plus actif au sein de l'OMC afin de mieux y défendre ses intérêts, alors que la moitié des quarante pays africains qui en sont membres ne disposent pas de représentation à Genève ? Ou bien doit-elle plutôt à la fois renforcer son intégration régionale (sachant que tous les accords commerciaux y ont échoué) et surtout privilégier des relations préférentielles avec ses principaux partenaires, tels que l'Union européenne et/ou les Etats Unis ? Malheureusement, comme cela a été remarqué lors de la discussion du rapport, la Banque mondiale ne se prononce pas sur ce point pourtant central. Répondre à cette question nécessiterait d'évoquer les rapports de force économiques et commerciaux prévalant au niveau mondial, qui jouent en défaveur du continent.

¹ B. Decaluwé, J.C. Dumont, S. Mesplé-Somps et V. Robichaud : « Union économique et mobilité des facteurs ; le cas de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) », Cahier de Recherche du CREFA N°00-14, Septembre 2000.

Liste des ouvrages publiés

« *L'économie camerounaise : un espoir évanoui* », J.J. Aerts, D. Cogneau, J. Herrera, G. de Monchy et F. Roubaud; Karthala, coll. *Les Afriques*, Paris, Avril.

Il s'agit d'une analyse collective menée par DIAL de l'effondrement d'un pays considéré comme un modèle de prospérité économique jusqu'à la fin des années soixante-dix.

« *Marché du travail et compétitivité en Afrique sub-saharienne* », D. Cogneau, S. Marniesse et J.Y. Moisseron, Economica, Paris, Juin.

Cet ouvrage étudie les caractéristiques du fonctionnement du marché du travail dans les pays africains et cherche à évaluer en quoi elles contribuent à expliquer les faiblesses de leur compétitivité.

« *Le rationnement du crédit dans les pays en développement ; le cas du Cameroun et de Madagascar* », A. Joseph, L'Harmattan, Paris.

L'analyse identifie les facteurs des difficultés d'accès au crédit bancaire que rencontrent les entreprises pour financer leurs investissements dans ces deux pays.

« *Dette et pauvreté ; solvabilité et allègement de la dette des pays à faible revenu* », J.Y. Moisseron et M. Raffinot, Economica, Paris.

L'ouvrage présente une analyse critique de l'initiative d'allègement de la dette pour les pays pauvres très endettés (PPTE) et propose des solutions alternatives pour assurer la soutenabilité de la dette à long terme.

« *Identités et transition démocratique : l'exception malgache ?* », F. Roubaud, L'Harmattan, Paris.

Cet ouvrage tire un bilan de dix ans de démocratisation à Madagascar, en utilisant les outils de la sociologie électorale quantitative ; au-delà du cas malgache, il ouvre des pistes à la sociologie et à la politologie africaniste qui méritent d'être creusées.

« *Trouver des problèmes aux solutions : Vingt ans d'aide au Sahel* », D. Naudet, publié par l'OCDE.

Un ouvrage lucide mais constructif sur la crise de la coopération internationale, dont on s'interroge de manière croissante sur l'efficacité et l'utilité ; avec cette publication se termine un programme de travail de DIAL pour l'OCDE.

Documents de travail diffusés

« *The UNDP Round Tables and the private sector; An issue Paper* », J. Loup, DT/2000/01.

« *Analyse des disparitions de micro-entreprises à l'aide d'un modèle de durée* », S. Marniesse, DT/2000/02.

« *Réformes douanières au Bénin et libéralisation commerciale du Nigéria ; Un modèle EGC avec concurrence imparfaite appliquée au commerce trans-frontalier* », J.F.Gautier, DT/2000/03.

« *Les effets de la capacité physique sur l'acquisition des compétences : une application au cas de Madagascar* », J.C. Dumont, DT/2000/04.

« *Estimer la relation entre invalidité et emploi dans le cas de Madagascar* », J.C. Dumont, DT/2000/05.

« *Approches théoriques de la dynamique des micro-entreprises dans les pays en développement* », S. Marniesse, DT/2000/06.

« *L'informel est-il une forme de fraude fiscale ; Une analyse micro-économétrique de la fraude fiscale des micro-entreprises à Madagascar* », J.F.Gautier, DT/2000/07.

« *L'impact des infrastructures publiques sur la compétitivité et la croissance ; Une analyse en EGC appliquée au Sénégal* », J.-C. Dumont et S. Mesple-Soms, DT/2000/08.

« *Comportement familial, inégalités et croissance : une revue de la littérature* », M. Grimm, DT/2000/09.

« *Effets comparés de l'éducation publique et privée sur le processus d'insertion professionnelle, à Madagascar* », F. Arestoff, DT/2000/10.

« *Taux de rendement de l'éducation sur le marché du travail d'un pays en développement* », F. Arestoff, DT/2000/11.

Directeur de la publication : J.P. Cling
 Rédactrice en chef : L. Pasquier
 Mise en page : C. Ajavon